

L'ADRC est responsable de huit des 30 points du Plan d'action sur la frontière intelligente, dont des processus harmonisés qui facilitent les opérations, comme NEXUS (transport terrestre et aérien) pour les voyageurs à faible risque, Expéditions rapides et sécuritaires (Expres) pour les échanges commerciaux à faible risque, ainsi que d'autres activités douanières conjointes comme Information préalable sur les passagers et Dossier passager (IPP/DP) et le ciblage des conteneurs maritimes en transit pour les secteurs où le risque est plus élevé ou inconnu. L'un des objectifs du Plan d'action sur la frontière intelligente est d'harmoniser les processus commerciaux avec les États-Unis. Le travail accompli pour atteindre cet objectif permettra au Canada d'étudier l'actuel cadre réglementaire des États-Unis afin de s'assurer de tenir compte comme il se doit des intérêts en matière de sécurité tout en facilitant les échanges commerciaux à faible risque.

D'après les estimations fondées sur le sondage annuel de l'ADRC en 2001, environ 90 % des Canadiens qui ont eu affaire aux douanes en 2001-2002 reconnaissent que le personnel des douanes est bien renseigné et compétent. La formation constante dispensée par les services des douanes et un plan énergique de transformation contribuent à maintenir cette norme. Quant à l'avenir, un plan stratégique des Douanes sur les ressources humaines est en cours de réalisation. Il vise à évaluer les besoins et à planifier les effectifs qui seront nécessaires d'ici 2005.

Recommandation 28

Le gouvernement du Canada devrait entreprendre l'examen complet des options à long terme pour la frontière canado-américaine et présenter les résultats au public. Cette étude devrait comporter une évaluation de l'expérience européenne du passage simplifié des biens et des personnes entre la plupart des pays membres de l'Union européenne et l'analyse des implications d'un éventuel périmètre de sécurité autour de l'Amérique du Nord.

Le gouvernement tient à étudier tous les moyens possibles d'améliorer les opérations à la frontière tout en y assurant une sécurité satisfaisante.

Depuis maintenant plusieurs années, le gouvernement examine différents modèles de gestion de la frontière, comme celui du « Chunnel » entre la Grande-Bretagne et la France, ou encore les dispositions d'application plus générale du processus de Schengen de l'Union européenne. Aucun de ces modèles ne saurait s'appliquer directement à la frontière entre le Canada et les États-Unis, mais les fonctionnaires canadiens et américains se rencontrent régulièrement pour étudier les moyens que les expériences des autres pourraient leur inspirer.

La gestion de la frontière canado-américaine évolue constamment, car les deux gouvernements cherchent à rendre la frontière plus efficace et plus sûre. L'un des exemples les plus évidents de cet engagement est le Partenariat stratégique canado-américain (PSCA), que le premier ministre et le président des États-Unis ont lancé en octobre 1999. Les dirigeants gouvernementaux des deux pays ont rencontré des dirigeants locaux des secteurs privé et public des deux côtés de la frontière, entre New York et l'Ontario et entre l'État de Washington et la Colombie-Britannique pour discuter des moyens d'améliorer la gestion de la frontière. S'inspirant des enseignements